

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE PAR LOOKANDFIN FINANCE DE  
CONTRATS DE PRETS STANDARDISES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT  
ANTICIPE EN VUE DU FINANCEMENT DE PROVENCE VALORISATION PARIS SAS**

La présente note a été établie par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 174 Boulevard Saint-Germain à 75006 Paris, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 902.114.180 à concurrence d'un montant maximal de 1.900.000 EUR. La société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est également dénommée « Emprunteur » dans la présente note.

Les instruments de placement sont des contrats de prêt standardisés avec faculté de remboursement anticipé émis par LOOKANDFIN FINANCE et sont plus amplement décrits dans la partie IV de la présente note et dont le sous-jacent est un prêt destiné à financer la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS.

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU  
APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).**

**16 novembre 2022**

**AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU  
PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT  
ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR  
RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN  
TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement  
offerts, spécifiques à l'offre concernée**

**A. Risques liés à l'insolvabilité de l'Emprunteur**

En souscrivant à la présente Offre, le Prêteur s'expose au risque d'insolvabilité dans le chef de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS. La présente section décrit les conséquences possibles de ce risque pour le Prêteur.

**A.1. Risque de perte de tout ou partie du capital investi**

1. Le premier risque devant être mentionné est le risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie de son investissement en capital en cas d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait

frapper la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a identifié les risques suivants inhérents à la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS :

a) Risques liés au Projet « Montreuil » :

La dette découlant de la présente Offre sera remboursée par les revenus générés par le projet de marchand de bien immobilier en cours de réalisation appelé le projet « Montreuil ».

Néanmoins, le projet étant en cours de développement, des risques de retards, d'exécution et de commercialisation existent.

Par ailleurs, le coût global du projet « Montreuil » (hors intérêts et frais liés au prêt Look&Fin) s'élève à 2.252.500 EUR. La structure de financement est la suivante :

- Fonds propres : 352.500 EUR.
- Crédit LOOKANDFIN FINANCE SA : 1.900.000 EUR.

Les prix de vente des biens du projet « Montreuil » seront affectés prioritairement au remboursement de LOOKANDFIN FINANCE sur base du mécanisme de mainlevée.

**2.** A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est peu élevé compte tenu de:

a) Une inscription hypothécaire de premier rang

La société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS confère à LOOKANDFIN FINANCE une hypothèque spéciale de prêteur de deniers en premier rang et/ou une inscription hypothécaire conventionnelle en premier rang à concurrence du montant levé en principal sur les biens sis 94 et 96 rue des Sorins à 93100 Montreuil. Ce bien ayant été expertisé le 1/09/2022 pour un montant de 3.400.000 € pour une vente en bloc en l'état, le ratio *Loan-to-Value* s'élève à 56%.

b) La GAPD des 2 sociétés actionnaires

Les sociétés SC FINANCIERE IKKI et SC MKJ HOLDING confèrent chacune à LOOKANDFIN FINANCE une Garantie à Première Demande pour le montant total des fonds levés.

c) Une promesse de revente signée avec un fonds d'investissement

La pré-commercialisation du projet Montreuil a permis de signer une promesse de vente avec un fonds d'investissement comptabilisant des actifs pour 39m€ et des fonds propres

pour 47m€. Cette promesse prévoit un prix de vente du projet en l'état et en bloc pour un montant de 2.900.000 EUR.

3. A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est peu élevé raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque A sur une échelle allant de A+ (risque très peu élevé) à C (risque élevé). Pour une description complète des différentes classes de risques et de leur signification, cliquez [ici](#).

## **A.2. Risque de ne pas obtenir le rendement attendu de l'investissement**

4. Outre le risque de perte totale ou partielle de son capital, le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur fait également courir au Prêteur le risque de ne pas obtenir le rendement attendu de son investissement, ce qui pourrait survenir par exemple en cas de retard dans le paiement des échéances par l'Emprunteur, en cas de rééchelonnement du prêt ou en cas de frais de recouvrement qui viendraient grever le rendement du prêt ou en cas de non-paiement par l'Emprunteur d'une ou plusieurs échéances d'intérêts.

De tels évènements seraient en effet de nature à avoir un impact négatif sur le rendement de l'investissement.

Les éventuels frais de recouvrement pourraient aussi, le cas échéant, entraîner un rendement négatif de l'investissement, étant cependant précisé que le Prêteur est toujours libre de décider d'exposer ou non ces frais de recouvrement.

L'article IV.A.3 de la présente note d'information mentionne que l'Emprunteur dispose de la faculté de rembourser anticipativement, totalement ou partiellement, le contrat de prêt conclu avec LOOKANDFIN FINANCE.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, totalement ou partiellement, les Prêteurs du solde restant dû de leur contrat de prêt standardisé respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur.

En cas de remboursement anticipé, les Prêteurs récupéreront le capital investi sans percevoir les intérêts non encore échus au moment où le remboursement anticipé intervient. Ceci signifie qu'ils auront pu percevoir le taux d'intérêt contractuel pendant toute la période antérieure au remboursement anticipé et qu'ils seront privés de ces intérêts pour la période postérieure dans la mesure où le paiement des intérêts cessera après le remboursement complet du capital.

En contrepartie de la faculté de remboursement anticipé dont bénéficie l'Emprunteur il faut être conscient que le taux d'intérêt du prêt que l'Emprunteur s'est engagé à verser à LOOKANDFIN FINANCE est plus élevé que si le même Emprunteur avait emprunté le même montant sans faculté de remboursement anticipé.

## **A.3. Absence de recours contractuel des Prêteurs envers l'Emprunteur**

5. En cas d'insolvabilité de l'Emprunteur, seule LOOKANDFIN FINANCE, qui est le cocontractant direct de l'Emprunteur, pourra introduire une déclaration de créance à son égard.

Dans la mesure où le Prêteur n'aura pas contracté directement avec l'Emprunteur, le Prêteur ne pourra faire valoir sa créance directement contre l'Emprunteur.

En revanche, le Prêteur percevra, en proportion de sa créance dans LOOKANDFIN FINANCE, tout remboursement que celle-ci recevrait dans le cadre de la procédure d'insolvabilité de l'Emprunteur.

## **B. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE**

**6.** Un autre risque de perte du capital investi par le Prêteur pourrait survenir en cas d'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE elle-même.

Le risque d'insolvabilité pourrait se manifester notamment en cas de faillite, de procédure de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de toute autre situation de concours.

Ce risque doit toutefois être fortement nuancé et, ici également, il est permis de penser qu'il impliquerait des circonstances exceptionnelles pour pouvoir se manifester.

**7.** En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup> de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

**8.** Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs. Il en résulte que dans un projet donné, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser les Prêteurs ayant financé l'Emprunteur est conditionnée par le remboursement préalable de LOOKANDFIN FINANCE par ce même Emprunteur.

Le compartimentage dont question ci-dessus signifie par conséquent que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment ad hoc au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, en cas de défaut de paiement dans le chef d'un Emprunteur dans un projet donné, le Prêteur qui a financé cet Emprunteur sera sans recours à l'égard des créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres compartiments à l'égard d'autres Emprunteurs.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Le compartimentage est donc assurément un élément protecteur qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des offres logées dans d'autres compartiments.

En effet, le mécanisme légal du compartimentage des différents investissements au sein du bilan de LOOKANDFIN FINANCE de même que l'absence de recours par les Prêteurs dans un projet donné sur les remboursements reçus par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres projets signifie que dès l'instant où l'Emprunteur a remboursé une mensualité à LOOKANDFIN FINANCE, cette dernière distribue immédiatement cette mensualité aux Prêteurs en proportion de leurs créances respectives.

Les mécanismes de protection ainsi prévus par l'article 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* ont dès lors pour conséquence de protéger le véhicule de financement qu'est LOOKANDFIN FINANCE. Il s'en suit que si le risque d'insolvabilité concernant LOOKANDFIN FINANCE ne peut jamais être exclu, ce risque est faible. Il en va donc également ainsi et par identité de motifs du risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi en raison d'une insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE.

## **Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement**

### **A. Identité de l'émetteur - LOOKANDFIN FINANCE**

1° L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com)

2° LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A., l'offreur, conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunter aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaires de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

Ces mêmes administrateurs sont également délégués à la gestion journalière.

6° Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE, que ce soit à ses administrateurs ou à ses administrateurs délégués à la gestion journalière. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE .

8° Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

Il est cependant rappelé que comme indiqué au n° 4 ci-dessus, par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN en sorte que les services ainsi prestés sont facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

## **B. Informations financières concernant l'émetteur**

1° LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017.

2° La loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* impose aux véhicules de financement de mettre en place un compartimentage de chaque projet dans ses comptes, d'une part, et de n'être tenue au remboursement des investisseurs qu'en cas de remboursement préalable du sous-jacent par l'Emprunteur, d'autre part.

Par conséquent, tout remboursement effectué par un Emprunteur dans un projet donné est immédiatement distribué aux différents Prêteurs concernés en proportion de leur créance sans qu'aucune réserve ne soit créée par LOOKANDFIN FINANCE dans ses compartiments.

Pour le reste et de manière générale, LOOKANDFIN FINANCE déclare que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de ses activités de véhicule de financement au cours des douze prochains mois.

3° LOOKANDFIN FINANCE déclare qu'à la date du 31 décembre 2019, le niveau de ses capitaux propres s'élevait à 88.615 EUR et que depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE déclare que son endettement financier est nul.

4° Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

### **C. Identité de l'offreur - LOOKANDFIN**

1° LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com).

2° LOOKANDFIN exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*. Dans le cadre de cette activité, LOOKANDFIN preste un service de financement alternatif et met en présence des sociétés désireuses d'emprunter des fonds destinés à financer leur activité professionnelle, d'une part, et des personnes désireuses de réaliser un investissement sous la forme d'un prêt à intérêts, d'autre part.

Dans le cadre de la présente offre, LOOKANDFIN agit en qualité d'offreur et LOOKANDFIN FINANCE en qualité d'émetteur.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

### **D. Description du sous-jacent**

1° Le sous-jacent est un contrat de prêt conclu entre la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS et LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS.

Le montant maximum qui pourra être prêté par LOOKANDFIN FINANCE à la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS sera de 1.900.000 EUR.

## **2° A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS**

1° L'émetteur du contrat de prêt est la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 174 Boulevard Saint-Germain à 75006 Paris, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 902.114.180.

L'adresse du site internet de la société Provence Valorisation Paris est [www.fonciere-de-provence.com](http://www.fonciere-de-provence.com).

2° La société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est une société spécialisée dans les opérations de marchands de biens.

3° Le capital social de la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est détenu à hauteur de :

- 66% par la société de droit français SC FINANCIERE IKKI
- 34% par la société de droit français SC MKJ Holding

4° Le président de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS ne perçoit pas de rémunération de la part de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS.

Au 30/09/2022, il n'existait pas de comptes courants dans PROVENCE VALORISATION PARIS SAS vis-à-vis de ses actionnaires.

PROVENCE VALORISATION PARIS SAS ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Le président de la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est la société GUILLAUME NPI SARL, société de droit français, dont le siège social est établi en France, 306 rue Paradis à 13008 Marseille, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Marseille sous le numéro 845.260.082.

La société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS n'a pas d'administrateur.

6° PROVENCE VALORISATION PARIS SAS atteste qu'aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par PROVENCE VALORISATION PARIS SAS à ses administrateurs.

Aucune somme n'a été provisionnée par PROVENCE VALORISATION PARIS SAS aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° PROVENCE VALORISATION PARIS SAS atteste qu'aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS.

8° PROVENCE VALORISATION PARIS SAS atteste qu'aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre PROVENCE VALORISATION PARIS SAS, d'une part, et son président ou ses actionnaires majoritaires, d'autre part.



9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS.

## **B. Informations financières concernant la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS**

1° S'agissant d'une entreprise constituée le 05/08/2021, aucuns comptes annuels n'ont pu être établis ni audités et certifiés par un commissaire aux comptes à ce jour.

2° PROVENCE VALORISATION PARIS SAS atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° PROVENCE VALORISATION PARIS SAS déclare qu'au 30/09/2022 ses capitaux propres s'élevaient à 10.000 EUR et que son endettement global s'élevait à 4.153.500 EUR.

4° PROVENCE VALORISATION PARIS SAS atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour plus d'informations financière sur la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS, cliquer [ici](#) pour consulter la page du projet sur le site.

## **Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement**

### **A. Description de l'Offre**

1° Le montant maximal de l'Offre est de 1.900.000 EUR.

2° L'Offre est émise sous la Condition Suspensive n°1 de recueillir un montant minimal de 1.200.000 EUR.

L'offre est également émise sous la Condition Suspensive n°2. En vertu de cette Condition Suspensive n°2, le succès de la Levée de fonds est conditionné par la satisfaction préalable des exigences suivantes :

- A. La réception d'un projet d'acte notarié pour l'acquisition des biens sis 94 et 96 rue des Sorins à 93100 Montreuil par Provence Valorisation Paris SAS.
- B. La réception de l'arrêté de Non-Opposition à la DAACT pour l'immeuble sis 96 rue des Sorins à Montreuil.
- C. La mise en place d'une inscription d'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers en premier rang et/ou d'une inscription hypothécaire conventionnelle en premier rang à concurrence du montant levé en principal sur les biens acquis par la SAS Provence Valorisation Paris sis 94 et 96 rue des Sorins à 93100 Montreuil à conférer à LOOKANDFIN FINANCE le jour de l'acquisition du bien après obtention de la mainlevée de toute charge et sûreté dont le bien serait grevé.
- D. La signature d'une Garantie à Première Demande (« GAPD ») accordée par la SC FINANCIERE IKI au profit de LOOKANDFIN FINANCE pour un montant à hauteur du montant levé.
- E. La signature d'une Garantie à Première Demande (« GAPD ») accordée par la SC MKJ HOLDING au profit de LOOKANDFIN FINANCE pour un montant à hauteur du montant levé.

- F. La mise en place d'un transport d'indemnité d'assurance incendie du bien sis 94 et 96 rue des Sorins à 93100 Montreuil.
- G. La mise en place d'un nantissement sur les loyers générés par les biens sis 94 et 96 rue des Sorins à 93100 Montreuil.

Afin de permettre à l'Emprunteur de réaliser la Condition Suspensive n°2, LOOKANDFIN FINANCE versera le montant recueilli dans le cadre de la Levée de fonds net de la commission mentionnée à l'article 8.1, sur le compte séquestre d'un Notaire afin que celui-ci puisse passer, concomitamment, l'acte d'achat des immeubles, l'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers et l'inscription hypothécaire.

Ces conditions suspensives doivent être réalisées pour le 23 décembre 2022 au plus tard.

Le montant minimal de Souscription par investisseur est de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR.

Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur.

**3°** Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

Conformément aux articles 9.3 et 9.6 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, les investisseurs sont tenus de verser à LOOKANDFIN FINANCE le montant de leur prêt dans un délai de 14 jours à compter de leur Souscription. Ce paiement intervient avant que le délai pour la réalisation de la/des Condition(s) Suspensive(s) n'ait expiré. En cas de défaillance d'une Condition Suspensive, LOOKANDFIN FINANCE procèdera au remboursement des investisseurs dans un délai de 20 jours calendrier à compter de la défaillance de la condition.

**4°** La période de Souscription s'étend du 18 novembre 2022 au 23 décembre 2022;

Conformément à l'article 9.5 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, lorsque l'Objectif de financement est atteint, la période de Souscription prend automatiquement fin, le cas échéant de façon anticipée par rapport au terme initialement fixé ci-dessus. En pareil cas, la clôture anticipée de l'Offre sera mentionnée sur le Site de LOOKANDFIN et il ne sera plus possible d'y souscrire.

La Condition Suspensive n°1 doit être satisfaite pour le 15 décembre 2022 au plus tard.

La Condition Suspensive n°2 doit être satisfaite pour le 23 décembre 2022 au plus tard.

Les instruments de placement seront émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation, à savoir le 23 décembre 2022 au plus tard.

**5°** La Souscription à l'Offre donnant lieu à la présente note n'entraîne aucun frais à charge des Prêteurs.

## **B. Raisons de l'Offre**

**1°** Le projet « Montreuil » est logé entièrement dans la société PROVENCE VALORISATION PARIS SAS. PROVENCE VALORISATION PARIS SAS est elle-même détenue à hauteur de 66% par SC FINANCIERE IKKI et à hauteur de 34% par SC MKJ Holding.

Afin de financer partiellement le projet de marchand de biens immobiliers « Montreuil » incluant l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 94 et 96 rue des Sorins à 93100 Montreuil, PROVENCE VALORISATION PARIS SAS souhaite emprunter un montant de 1.900.000 €.

Le budget du projet est le suivant :

- Chiffres d'affaires prévisionnel : 2.900.000 €
- Prix de revient : 2.252.000 € (hors frais et intérêts LookandFin)
- Marge prévisionnelle : 647.500 €

Le prix de revient est financé de la façon suivante :

- Fonds propres du promoteur : 353.500 €
- Prêt Look&Fin : 1.900.000 €

Les fonds collectés au travers des Offres LOOKANDFIN FINANCE nets, après déduction des frais supportés par l'Emprunteur, s'élèvent à (en partant de l'hypothèse que 100% des montants ont été collectés) 1.846.800 EUR.

## **Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts**

### **A. Caractéristiques des instruments de placement offerts**

1° Les instruments de placement offerts sont des contrats de prêt standardisés au sens de l'article 3 § 1<sup>er</sup>, 11° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement. Ces contrats de prêt standardisés sont conclus entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et chaque Prêteur, d'autre part.

La somme des montants investis par les prêteurs en vue du financement de PROVENCE VALORISATION PARIS SAS et collectés par LOOKANDFIN FINANCE dans le cadre des contrats de prêt standardisés correspond au montant total qui fera l'objet du contrat de prêt entre LOOKANDFIN FINANCE et PROVENCE VALORISATION PARIS SAS.

2° Les contrats de prêt standardisés sont libellés en euros et leur valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Par définition, au jour de l'ouverture de l'Offre donnant lieu à la présente note, la date de mise à disposition des fonds par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur est encore inconnue vu qu'elle dépend d'événements extérieurs, à savoir le moment de la réalisation des Conditions Suspensives.

La durée du prêt qui sera consenti par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur sera de 12 mois en sorte que le remboursement de la dernière mensualité interviendra 12 mois après la date de mise à disposition des fonds à l'Emprunteur.

Les remboursements du prêt par LOOKANDFIN FINANCE aux investisseurs seront mensuels conformément au tableau d'amortissement définitif qui seront joints aux contrats de prêt standardisés. Seuls les intérêts seront versés à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition effective des fonds à PROVENCE VALORISATION PARIS SAS. A l'échéance du prêt, soit le 12<sup>ème</sup> mois à compter de la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur, celui-ci remboursera en une seule mensualité l'intégralité du montant du prêt

en principal. Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 13 décembre 2022.

	<b>Date</b>	<b>Mensualité</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Solde restant dû</b>
	13/01/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/02/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/03/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/04/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/05/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/06/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/07/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/08/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/09/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/10/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/11/23	6,25 €	- €	6,25 €	1 000 €
	13/12/23	1 006,25 €	1 000,00 €	6,25 €	- €
<b>Total</b>		<b>1 075 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>75 €</b>	

Il est rappelé que comme mentionné en partie I de la présente note, l'Emprunteur aura la faculté de rembourser par anticipation le Contrat de prêt à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition des fonds. Dans ce cas, l'Emprunteur devra notifier sa décision de procéder au remboursement anticipé du prêt, total ou partiel, en adressant un courrier recommandé à LOOKANDFIN FINANCE au plus tard un mois, le cachet de la poste faisant foi, avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire. En pareil cas, l'Emprunteur sera redevable à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE du remboursement intégral ou partiel du solde restant dû du prêt en capital.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, les Prêteurs du solde restant dû de leur Contrat de prêt respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur. Il est renvoyé à la partie I ci-dessus pour plus de détails.

4° En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 7,5% l'an avant retenue du précompte mobilier.

7° Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement qui

sera joint au contrat de prêt. Elles correspondent à la date d'anniversaire<sup>1</sup> de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération. Au moment de la rédaction de la présente note d'information, la date de libération des fonds et, par conséquent, celle de paiement des intérêts, ne sont pas encore connue.

Pour un exemple de tableau d'amortissement, il est renvoyé à la partie IV.A.3° ci-dessus.

**Annexes :** Il est précisé que par application de l'article 11 § 3 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement, les informations communiquées via un lien hypertexte ne font formellement pas partie de la présente note d'information.

1. Comptes annuels de la société LOOKANDFIN FINANCE SA pour son dernier exercice comptable.
2. Comptes annuels de la société SC FINANCIERE IKKI pour ses deux derniers exercices comptables.
3. Comptes annuels de la société SC MKJ HOLDING pour ses deux derniers exercices comptables.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, si les fonds sont libérés par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur le 5<sup>ème</sup> jour du mois, les mensualités de remboursement prévues dans le tableau d'amortissement échoiront chaque 5<sup>ème</sup> jour du mois, soit à la date d'anniversaire de la libération des fonds.

20	22/02/2021	BE 0683.777.546	9	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21058.00228	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **LOOKANDFIN FINANCE**  
 Forme juridique: Société anonyme  
 Adresse: Avenue Louise N°: 475 Boîte:  
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles  
 Pays: Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone  
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0683.777.546

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 30-10-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 12-01-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2019 au 31-12-2019

Exercice précédent du 26-10-2017 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N°	BE 0683.777.546	A-cap 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**LEVY MORELLE Frédéric**

Chaussée de la Hulpe 411  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur délégué

**WROBLEWSKI Dominique**

Boulevard Léopold II 109  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur délégué

**LOOK AND FIN**

BE 0846.783.769  
Avenue Louise 475  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

**LEVY MORELLE Frédéric**

Chaussée de la Hulpe 411  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

N°	BE 0683.777.546		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>36.719.158</b>	<b>25.204.416</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>25.676.077</b>	<b>17.202.161</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	25.676.077	17.202.161
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>10.637.312</b>	<b>5.857.989</b>
Créances commerciales		40	199.649	91.583
Autres créances		41	10.437.663	5.766.407
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>405.769</b>	<b>2.144.266</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>36.719.158</b>	<b>25.204.416</b>



## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	14.915	24.554
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	878	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>14.037</b>	<b>24.554</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>26</b>	<b>61</b>
Charges financières récurrentes		65	26	61
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>14.011</b>	<b>24.493</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>4.145</b>	<b>7.245</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>9.867</b>	<b>17.248</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>9.867</b>	<b>17.248</b>

N°	BE 0683.777.546	A-cap 5
----	-----------------	---------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>20.965</b>	<b>17.248</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	9.867	17.248
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	11.098	
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		<b>6.150</b>
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		6.150
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>20.965</b>	<b>11.098</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0683.777.546	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	10.519.379
8912	25.980.894
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

N°	BE 0683.777.546	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Codes des sociétés et associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : pas d'application

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent;

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent : pas d'application

#### II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : pas d'application

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit : néant

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend : néant

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice;

Amortissements actés pendant l'exercice :

1. Frais d'établissement : néant

2. Immobilisations incorporelles L NR Taux : néant

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux L NR Taux : néant

4. Installations, machines et outillage L NR Taux : néant

5. Matériel roulant : néant

6. Matériel de bureau et mobilier L NR Taux : néant

7. Autres immobilisations corp.

néant

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : néant

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : néant

Immobilisations financières : néant

Stocks : néant

Devises : non applicable

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes : non applicable

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Non applicable

Conventions de location-financement : non applicable

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : néant

FINANCIERE IKKI

306 RUE PARADIS

13008 MARSEILLE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
 <i>COMPTES ANNUELS</i>	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 9
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	10 et 11
- <i>Détail Compte de résultat</i>	12
 <i>DOSSIER FISCAL</i>	
- <i>Liasse 2065</i>	13 et 14
- <i>Liasses 2033-A à 2033-G</i>	15 à 24
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	25
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	26
 <i>AUTRES ETATS</i>	
- <i>Etat des Immobilisations</i>	27 à 29

**TALENZ ARES**  
400 chemin de l'aubère

13100 Aix-en-Provence  
04 42 26 69 05



ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

FINANCIERE IKKI  
306 RUE PARADIS  
13008 MARSEILLE

relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.



Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	813 174 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	65 874 Euros

Fait à Aix-en-Provence  
Le 26/05/2021

Sébastien Chauvin  
Expert-Comptable Associé

Signé numériquement par  
Sébastien Chauvin  
ND : C=FR, OU=TALENZ  
ARES, O=TALENZ ARES,  
CN=Sébastien Chauvin,  
E=schauvin@aresxpert.fr  
Raison : Je suis l'auteur  
du document  
Emplacement :  
l'emplacement de votre  
signature ici  
Date : 2021.05.26 11:55:  
10+02'00'  
Foxit PhantomPDF  
Version: 10.1.3



FINANCIERE IKKI  
306 RUE PARADIS

13008 MARSEILLE



## COMPTES ANNUELS

TALENZ ARES  
400 chemin de l'aubère

13100 Aix-en-Provence

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	521 560		521 560	521 560				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>Total II</b>	<b>521 560</b>		<b>521 560</b>	<b>521 560</b>			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	286 437		286 437	26 370	260 067	986.22	
	Autres créances							
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	5 177		5 177	525	4 652	885.95		
Charges constatées d'avance (3)								
	<b>Total III</b>	<b>291 614</b>		<b>291 614</b>	<b>26 895</b>	<b>264 719</b>	<b>984.27</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>813 174</b>		<b>813 174</b>	<b>548 455</b>	<b>264 719</b>	<b>48.27</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 518 960 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	518 960	518 960		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	42 160-	42 017-	143-	0.34-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 874	143-	66 017	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>542 674</b>	<b>476 800</b>	<b>65 874</b>	<b>13.82</b>
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	267 412	288 68 478	288- 198 934	100.00- 290.51
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 088		3 088	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		2 889	2 889-	100.00-
	<b>Total IV</b>	<b>270 500</b>	<b>71 655</b>	<b>198 846</b>	<b>277.51</b>
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	<b>270 500</b>	<b>71 655</b>	<b>198 846</b>	<b>277.51</b>
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>813 174</b>	<b>548 455</b>	<b>264 719</b>	<b>48.27</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

270 500

71 655

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 087			1 087	
Autres produits							
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 087</b>			<b>1 087</b>	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			371	2 700		2 329-	86. 26-
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	0		0-	29. 27-
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>371</b>	<b>2 701</b>		<b>2 329-</b>	<b>86. 25-</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>716</b>	<b>2 701-</b>		<b>3 417</b>	<b>126. 51</b>
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	71 277		9 058		62 219	686. 90
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>71 277</b>		<b>9 058</b>		<b>62 219</b>	<b>686. 90</b>
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	6 119		6 500		381-	5. 86-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>6 119</b>		<b>6 500</b>		<b>381-</b>	<b>5. 86-</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>65 158</b>		<b>2 558</b>		<b>62 600</b>	<b>NS</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>65 874</b>		<b>143-</b>		<b>66 017</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	250		250			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>250</b>		<b>250</b>			
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	250		250			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	<b>250</b>		<b>250</b>			
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>72 614</b>		<b>9 308</b>		<b>63 306</b>	<b>680. 13</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>6 740</b>		<b>9 451</b>		<b>2 710-</b>	<b>28. 68-</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>65 874</b>		<b>143-</b>		<b>66 017</b>	<b>NS</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

TALENZ ARES

ANNEXE

SOMMAIRE	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	6	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	6	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	6	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	7	
Etat des amortissements	7	
Etat des provisions	7	
Etat des échéances des créances et des dettes	7	
Evaluation des immobilisations corporelles		NA
Evaluation des amortissements		NA
Titres immobilisés	8	
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours	8	
Disponibilités en Euros	8	
Charges à payer	8	
Charges et produits constatés d'avance	8	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Engagement en matière de pensions et retraites		NA
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	9	

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Vente de l'immeuble détenu par la SCI AGEMA le 30 juillet 2020.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	5 21 5 60		2 50
TOTAL	5 21 5 60		2 50
TOTAL GENERAL	5 21 5 60		2 50

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		2 50	5 21 5 60	5 21 5 60
TOTAL		2 50	5 21 5 60	5 21 5 60
TOTAL GENERAL		2 50	5 21 5 60	5 21 5 60

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	3 18	3 18	
Groupe et associés	2 83 7 79	2 83 7 79	
Débiteurs divers	2 3 40	2 3 40	
TOTAL	2 86 4 37	2 86 4 37	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 088	3 088		
Groupe et associés	267 412	267 412		
TOTAL	270 500	270 500		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 180
Total	1 180

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

## - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- TIBS	2 450	99.00	3 450
- MAMOUNE	459	99.00	541
- GROGAN	13 492	99.00	12 942
- AGEMA	52 398	99.00	51 398
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SMOLLOS	8 402	50.00	8 002
- PROVENCE VALORISATION	254 926	50.00	190 628
- FONCIERE DE PROVENCE	1 720	50.00	
- PROVENCE GESTION	954	50.00	1 119
- PROVENCE INVEST	210 967	25.00	209 967
- PROVENCE YATCHING	9 605	50.00	10 105
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	521 560	521 560		
26100100 Titres SMOLLOS	200	200		
26100200 Titres AGEMA	168 300	168 300		
26100300 Titres PROVENCE VALORISATION	600	600		
26100400 Titres GROGAN	257 400	257 400		
26100500 Titres MAMOUNE	48 510	48 510		
26100600 Titres TIBS	44 550	44 550		
26100700 Titres MONOPOLY		250	250-	100.00-
26100800 Titres FONCIERE DE PROVENCE	750	750		
26100900 Titres PROVENCE GESTION	750	750		
26101000 Titres PROVENCE INVEST	250	250		
26101100 Titres PROVENCE YATCHING	250		250	
<b>Total II</b>	<b>521 560</b>	<b>521 560</b>		
AUTRES CREANCES	286 437	26 370	260 067	986.22
40820000 Fournisseurs, AAR	1 590		1 590	
44566000 TP, TVA déductible sur abs	318		318	
45100300 Compte-courant PROVENCE VALO	109 477		109 477	
45100400 Compte-courant GROGAN	86 314	17 312	69 002	398.58
45100500 Compte-courant MAMOUNE	17 140		17 140	
45101100 Compte-courant PROVENCE YATCH	3 150		3 150	
45110010 Résultats SMOLLOS	4 001		4 001	
45110020 Résultats AGEMA	50 884		50 884	
45110040 Résultats GROGAN	12 813	9 058	3 755	41.46
46780400 PROVENCE YEETCH	500		500	
46780500 GASPARD INVEST	200		200	
46780600 FULL INVEST	50		50	
DISPONIBILITES	5 177	525	4 652	885.95
51210000 Compte MPB n°02881213001	939	204	735	360.35
51220000 Compte CIC n°00022163301	4 238	321	3 917	NS
<b>Total III</b>	<b>291 614</b>	<b>26 895</b>	<b>264 719</b>	<b>984.27</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>813 174</b>	<b>548 455</b>	<b>264 719</b>	<b>48.27</b>

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CAPITAL</b>	518 960	518 960		
10130000 Capital social	518 960	518 960		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	42 160-	42 017-	143-	0.34-
11900000 Report à nouveau	42 160-	42 017-	143-	0.34-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	65 874	143-	66 017	NS
<b>Total I</b>	<b>542 674</b>	<b>476 800</b>	<b>65 874</b>	<b>13.82</b>
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>		288	288-	100.00-
51110000 Chèques émis non débités		288	288-	100.00-
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	267 412	68 478	198 934	290.51
45100100 Compte-courant SMOLLOS	4 129	6 638	2 509-	37.79-
45100200 Compte-courant AGEMA	113 789	6 446	107 343	NS
45100300 Compte-courant PROVENCE VALO		10 672	10 672-	100.00-
45100500 Compte-courant MAMOUNE		18 941	18 941-	100.00-
45100600 Compte-courant TIBS	27 851	12 963	14 888	114.85
45110010 Résultats SMOLLOS		1 008	1 008-	100.00-
45110020 Résultats AGEMA		2 446	2 446-	100.00-
45110050 Résultats MAMOUNE	536	903	367-	40.64-
45110060 Résultats TIBS	3 415	2 116	1 299	61.39
45511000 Compte-courant de G. Assentio	42 383	6 145	36 238	589.72
45512000 Compte-courant de C. Assentio	54 652	200	54 452	NS
45513000 Compte-courant de M.A Assentio	20 657		20 657	
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	3 088		3 088	
40110000 Fournisseurs	1 908		1 908	
40810000 Fournisseurs, FNP	1 180		1 180	
<b>AUTRES DETTES</b>		2 889	2 889-	100.00-
46780001 Débiteurs et créditeurs divers		799	799-	100.00-
46780100 ARES		500	500-	100.00-
46860000 Charges diverses à payer		1 590	1 590-	100.00-
<b>Total IV</b>	<b>270 500</b>	<b>71 655</b>	<b>198 846</b>	<b>277.51</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>813 174</b>	<b>548 455</b>	<b>264 719</b>	<b>48.27</b>

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
AUTRES PRODUITS	1 087		1 087	
75810000 Produits divers de gestion	1 087		1 087	
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>1 087</b>		<b>1 087</b>	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	371	2 700	2 329-	86. 26-
62260000 Honoraires divers	410-	1 590	2 000-	125. 79-
62270000 Frais d'actes non refacturables		300	300-	100. 00-
62700000 Services bancaires	781	810	29-	3. 61-
AUTRES CHARGES	0	0	0-	29. 27-
65810000 Charges diverses de gestion	0	0	0-	29. 27-
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>371</b>	<b>2 701</b>	<b>2 329-</b>	<b>86. 25-</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>716</b>	<b>2 701-</b>	<b>3 417</b>	<b>126. 51</b>
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	71 277	9 058	62 219	686. 90
76810000 Gains sur participations	71 277	9 058	62 219	686. 90
<b>Total des Produits financiers</b>	<b>71 277</b>	<b>9 058</b>	<b>62 219</b>	<b>686. 90</b>
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 119	6 500	381-	5. 86-
66160000 Agios bancaires	106	27	79	290. 89
66810000 Pertes sur participations	6 013	6 473	460-	7. 10-
<b>Total des Charges financières</b>	<b>6 119</b>	<b>6 500</b>	<b>381-</b>	<b>5. 86-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>65 158</b>	<b>2 558</b>	<b>62 600</b>	<b>NS</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>65 874</b>	<b>143-</b>	<b>66 017</b>	<b>NS</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	250	250		
77560000 Cessions d'actifs financiers	250	250		
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	<b>250</b>	<b>250</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	250	250		
67560000 Cessions d'actifs financiers	250	250		
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	<b>250</b>	<b>250</b>		
<b>Total des produits</b>	<b>72 614</b>	<b>9 308</b>	<b>63 306</b>	<b>680. 13</b>
<b>Total des charges</b>	<b>6 740</b>	<b>9 451</b>	<b>2 710-</b>	<b>28. 68-</b>
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	<b>65 874</b>	<b>143-</b>	<b>66 017</b>	<b>NS</b>

FINANCIERE IKKI  
306 RUE PARADIS

13008 MARSEILLE



DOSSIER FISCAL

TALENZ ARES  
400 chemin de l'aubère

13100 Aix-en-Provence



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
FINANCIERE IKKI			306 RUE PARADIS		
SIRET	8	3	4	2	6 3 2 9 5 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	HOLDING
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	
NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID		

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
TALENZ ARES 400 chemin de l'aubère 13100 Aix-en-Provence Tél: 04 42 26 69 05		Tél:	
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	26/05/2021
		Lieu:	MARSEILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Gérant, ASSENTIO GUILLAUME
		Signature	ASSENTIO GUILLAUME
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>			





Désignation de l'entreprise		FINANCIERE IKKI			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		306 RUE PARADIS			13008 MARSEILLE		
Numéro SIRET *		8 3 4 2 6 3 2 9 5 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040		042		521 560	521 560
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>		<b>048</b>		521 560	521 560
ACTIF CIRULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072		074		286 437	26 370
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086		5 177	525
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	<b>096</b>		<b>098</b>		291 614	26 895
<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>		<b>112</b>		813 174	548 455	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		518 960		518 960	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		(42 160)		(42 017)	
	Résultat de l'exercice	136		65 874		(143)	
	Provisions réglementées	140					
	<b>Total I</b>	<b>142</b>		542 674		476 800	
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				288	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 088			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169		117 692		71 367	
	Produits constatés d'avance	174					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		270 500		71 655	
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		813 174		548 455		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182 250	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184 250	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise FINANCIERE IKKT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
		13	1	2	0	13	1	2	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires	209				210			
	Production vendue { biens services * }	215				214			
		217				218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	1 087		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1 087		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	371		2 700	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244				
Rémunérations du personnel *					250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				
Dotations aux amortissements *					254				
Dotations aux provisions					256				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				262	0		0	
	260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	371		2 701	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	716		(2 701)	
Produits financiers (III)					280	71 277		9 058	
Produits exceptionnels (IV)					290	250		250	
Charges financières (V)					294	6 119		6 500	
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347				300	250		250	
	348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306				
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>					310	65 874		(143)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	65 874	314		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
Provisions non déductibles *					322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324				
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44, tredecies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	65 965	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
Déficits antérieurs reportables : * .....68.....860 dont imputés sur le résultat :					360			65 965	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	0	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copié Quantin



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE IKKI

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	521 560	482	250	484	250	486	521 560	521 560	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>521 560</b>	<b>492</b>	<b>250</b>	<b>494</b>	<b>250</b>	<b>496</b>	<b>521 560</b>	<b>521 560</b>	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	Titres de la SAS M										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1	250		250	250							
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>250</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>250</b>	<b>584</b>	<b>250</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)			579			Régularisations	590	583	594	595	
<b>TOTAL</b>								<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE IKKI

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>				

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		
Inst. générales agenc. am. divers	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>		

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits imputés		983	65 965
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	68 869
Déficits reportables		984	2 904
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	2 904

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE IKKI				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
<b>TOTAL 1</b>				106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
<b>TOTAL 2</b>				144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
<b>TOTAL 3</b>				152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence			024		160
Date de cessation					186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	/
2	

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

| 3 1 1 2 2 0 2 0 |

N° SIRET

| 8 3 4 2 6 3 2 9 5 0 0 0 1 8 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FINANCIERE IKKI

ADRESSE (voie)

306 RUE PARADIS

CODE POSTAL

13008

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES  
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS  
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES  
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

3

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS  
CORRESPONDANTES

904

518 960

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

JACQUES

Prénom(s)

MARIE-ANDREE

Nom marital

ASSENTIO

% de détention

61.05

Nb de parts ou actions

316 850

Naissance :

Date

251156

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

BOULEVARD DU VAISSEAU

Code postal

13009

Commune

MARSEILLE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

ASSENTIO

Prénom(s)

CYRIL

Nom marital

% de détention

19.77

Nb de parts ou actions

102 600

Naissance :

Date

230286

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

BOULEVARD DU VAISSEAU

Code postal

13009

Commune

MARSEILLE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/2 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 4 2 6 3 2 9 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE IKKI

ADRESSE (voie) 306 RUE PARADIS

CODE POSTAL 13008 VILLE MARSEILLE

Table with 5 columns: Category, Code, Value, Code, Value. Rows for moral and physical persons.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse.

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé... (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegrid Quantin

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 2 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 4 2 6 3 2 9 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE IKKI

ADRESSE (voie) 306 RUE PARADIS

CODE POSTAL 13008 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 10

Forme juridique SCI Dénomination AGEMA N° SIREN 5 3 9 5 7 6 8 1 9 % de détention 99.00 Adresse : N° 23 Voie Boulevard du vaisseau Code postal 13009 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCI Dénomination TIBS N° SIREN 7 9 9 0 5 3 5 2 5 % de détention 99.00 Adresse : N° 23 Voie BOULEVARD DU VAISSEAU Code postal 13009 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MAMOUNE N° SIREN 8 2 3 1 4 4 2 1 7 % de détention 99.00 Adresse : N° 306 Voie RUE PARADIS Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination GRO TAN N° SIREN 8 0 7 7 6 9 0 6 2 % de détention 99.00 Adresse : N° 23 Voie BOULEVARD DU VAISSEAU Code postal 13009 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PROVENCE YACHTING N° SIREN 8 8 1 6 8 5 1 9 2 % de détention 50.00 Adresse : N° 306 Voie Rue paradis Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination PROVENCE GESTION N° SIREN 8 4 8 9 4 8 4 9 3 % de détention 50.00 Adresse : N° 306 Voie RUE PARADIS Code postal 13006 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination FONCIERE DE PROVENCE N° SIREN 8 4 9 1 6 9 4 9 5 % de détention 50.00 Adresse : N° 306 Voie RUE PARADIS Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCI Dénomination SMOLLOS N° SIREN 8 3 2 5 9 0 5 2 5 % de détention 50.00 Adresse : N° 306 Voie RUE PARADIS Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	10
--	-----	----

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale						
- Autres achats + charges externes	371		2 700		2 329-	86. 26-
Valeur ajoutée	371-		2 700-		2 329	86. 26
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	371-		2 700-		2 329	86. 26
+ Autres produits de gestion courante	1 087				1 087	
- Autres charges de gestion courante	0		0		0-	29. 27-
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	716		2 701-		3 417	126. 51
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	71 277		9 058		62 219	686. 90
- Charges financières	6 119		6 500		381-	5. 86-
Résultat courant	65 874		143-		66 017	NS
+ Produits exceptionnels	250		250			
- Charges exceptionnelles	250		250			
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	65 874		143-		66 017	NS

## DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION						
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	371		2 700		2 329-	86. 26-
62260000 Honoraires divers	410-		1 590		2 000-	125. 79-
62270000 Frais d'actes non refacturables			300		300-	100. 00-
62700000 Services bancaires	781		810		29-	3. 61-
VALEUR AJOUTEE	371-		2 700-		2 329	86. 26
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	371-		2 700-		2 329	86. 26
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 087				1 087	
75810000 Produits divers de gestion	1 087				1 087	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0		0		0-	29. 27-
65810000 Charges diverses de gestion	0		0		0-	29. 27-
RESULTAT D'EXPLOITATION	716		2 701-		3 417	126. 51
PRODUITS FINANCIERS	71 277		9 058		62 219	686. 90
76810000 Gains sur participations	71 277		9 058		62 219	686. 90
CHARGES FINANCIERES	6 119		6 500		381-	5. 86-
66160000 Agios bancaires	106		27		79	290. 89
66810000 Pertes sur participations	6 013		6 473		460-	7. 10-
RESULTAT COURANT	65 874		143-		66 017	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	250		250			
77560000 Cessions d'actifs financiers	250		250			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	250		250			
67560000 Cessions d'actifs financiers	250		250			
RESULTAT NET	65 874		143-		66 017	NS

FINANCIERE IKKI  
306 RUE PARADIS

13008 MARSEILLE



AUTRES ETATS

TALENZ ARES  
400 chemin de l'aubère

13100 Aix-en-Provence

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 26100100 Titres SMOLLOS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00005 000	Titres de la SCI SMOLLOS, soit 50% du capital	200.00	181217	N 0,00				200.00	

Compte : 26100200 Titres AGEMA

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00003 000	Titres de la SCI AGEMA, soit 99% du capital	168 300.00	181217	N 0,00				168 300.00	

Compte : 26100300 Titres PROVENCE VALORISATION

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00006 000	Titres de la SAS PROVENCE VALORISATION, soit 20% du capital	600.00	080218	N 0,00				600.00	
00013 000	Titres de la SAS PROVENCE VALORISATION, soit 50% du capital		151019	N 0,00					

Compte : 26100400 Titres GROGAN

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	Titres de la SCI GROGAN, soit 99% du capital	257 400.00	181217	N 0,00				257 400.00	

Compte : 26100500 Titres MAMOUNE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00004 000	Titres de la SCI MAMOUNE, soit 99% du capital	48 510.00	181217	N 0,00				48 510.00	

Compte : 26100600 Titres TIBS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00002 000	Titres de la SCI TIBS, soit 99% du capital	44 550.00	181217	N 0,00				44 550.00	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 26100600 Titres TIBS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		

Compte : 26100700 Titres MONOPOLY

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00007 000	Titres de la SAS MONOPOLY, soit 25% du capital	250.00	180919	N 0,00				250.00	
	Cession ( 250,00 )	250.00-						250.00-	200720

Compte : 26100800 Titres FONCIERE DE PROVENCE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00008 000	Titres de la SAS FONCIERE DE PROVENCE, soit 33% du capital	500.00	110219	N 0,00				500.00	
00010 000	Titres de la SAS FONCIERE DE PROVENCE, soit 50% du capital	250.00	151019	N 0,00				250.00	

Compte : 26100900 Titres PROVENCE GESTION

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00009 000	Titres de la SAS PROVENCE GESTION, soit 50% du capital	250.00	101219	N 0,00				250.00	
00012 000	Titres de la SAS PROVENCE GESTION, soit 33% du capital	500.00	220219	N 0,00				500.00	

Compte : 26101000 Titres PROVENCE INVEST

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00011 000	Titres de la SAS PROVENCE INVEST, soit 25% du capital	250.00	171219	N 0,00				250.00	

Compte : 26101100 Titres PROVENCE YATCHING

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00014 000	Titres PROVENCE YATCHING, soit 50% du capital	250.00	300120	N 0,00				250.00	



## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
521 560.00		250.00		250.00	250.00		250.00	521 560.00

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
MKJ HOLDING			18 BOULEVARD BENSA		
SIRET	8	3	4	9	7
	2	5	2	3	0
	0	0	0	1	5
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	Holding <input type="checkbox"/> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0
		Déficit			
Bénéfice imposable à 15%	17 088	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		[ ]	PV à long terme imposables à 19%		[ ]
Autres PV imposables à 19%		[ ]	PV à long terme imposables à 0%	[ ]	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			[ ]	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
			[ ]		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	
NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	<input type="checkbox"/> CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
TALENZ ARES 400 chemin de l'aubère 13100 Aix-en-Provence Tél: 04 42 26 69 05		Tél:	
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 14/05/2021	Lieu: MARSEILLE	
	Qualité et nom du signataire: Gérante		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: TORRE KARYN		
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>			

## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
Mme AMAR KARYN GERANT 18 BOULEVARD BENSA 13007 MARSEILLE	1	2020	12 000				

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		MKJ HOLDING			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		18 BOULEVARD BENSA			13007 MARSEILLE			
Numéro SIRET *		8 3 4 9 7 2 5 2 3 0 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030		1 916	340	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		655 279	655 169	
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>		<b>048</b>		<b>657 195</b>	<b>340</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		9 000	300
		Autres * (3)	072		074		307 751	361 914
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084		086		9 818		
	Charges constatées d'avance *	092		094		319	382	
	<b>Total II</b>		<b>096</b>		<b>098</b>		<b>326 888</b>	<b>362 596</b>
	<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>		<b>112</b>		<b>984 083</b>	<b>340</b>
				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120		650 680	650 680	
	Ecarts de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126		2 757	2 757	
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134		134		188 419		
	Résultat de l'exercice	136		136		0	188 419	
	Provisions réglementées	140		140				
	<b>Total I</b>		<b>142</b>		<b>142</b>		<b>841 856</b>	<b>841 856</b>
	Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			7 548	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166		2 616		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169		172		117 705	168 361	
	Produits constatés d'avance	174		174				
	<b>Total III</b>		<b>176</b>		<b>176</b>		<b>141 887</b>	<b>175 909</b>
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		<b>180</b>		<b>983 743</b>	<b>1 017 765</b>	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **MKJ HOLDING**

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le													
		13	1	1	2	2	0	2	0	1	3	1	1	2	2	0	1	9	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires	209				210													
	Production vendue { biens services * }	215				214													
		217				218			16 950								1 622		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222													
	Production immobilisée *					224													
	Subventions d'exploitation reçues					226													
	Autres produits					230			1										
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>					232			16 951									1 622	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234													
	Variation de stock (marchandises) *					236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240													
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 7 659 - immobilier)					242			15 712									10 919	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		177		244			177										
	Rémunérations du personnel *					250			18 941									2 918	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252													
	Dotations aux amortissements *					254			340										
	Dotations aux provisions					256													
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				262			101									167	
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264			35 271									14 004	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270			(18 320)									(12 382)		
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers (III)				280			824									201 205		
	Produits exceptionnels (IV)				290			41 442									500		
	Charges financières (V)				294			6 325											
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347				300			15 057									549	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306			2 563									355	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>					310			0									188 419		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																		
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318														
	Provisions non déductibles *				322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324				2 563										
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330				21 723										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	997	
<b>Déductions</b>	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44, tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, quindicies)	138						342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991											
	Divers dont ZFA NG (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992						350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993										7 198	
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356														
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :																	360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quantin



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : MKJ HOLDINGNéant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 916	474		476	1 916	1 916	
Immobilisations financières		480	655 169	482	850	484	740	486	655 279	655 279	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>655 169</b>	<b>492</b>	<b>2 766</b>	<b>494</b>	<b>740</b>	<b>496</b>	<b>657 195</b>	<b>657 195</b>	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	340	564		566	340	340	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>	<b>340</b>	<b>576</b>		<b>340</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
		Titres CAM HOLDING	Titres SAS MONOPOL								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1	490		490	490							
2	250		250	250							
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>740</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>740</b>	<b>584</b>	<b>740</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)			<b>579</b>		Régularisations	<b>590</b>		<b>583</b>		<b>594</b>	<b>595</b>
<b>TOTAL</b>						<b>596</b>		<b>585</b>		<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : MKJ HOLDING

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		
Inst. générales agenc. am. divers	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	--	---	-----

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380			
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388			
Montant de la TVA collectée	374			3 390
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			1 491
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397			



5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : MKJ HOLDING			Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois	1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (1) Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 4 9 7 2 5 2 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MKJ HOLDING

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD BENSA

CODE POSTAL 13007 VILLE MARSEILLE

Table with 5 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 2, 250 680.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom patronymique (TORRE), Prénom(s) (MICHAEL), Nom marital, % de détention (100.00), Nb de parts ou actions (250 679), Naissance (Date: 130482, N° Département: 13, Commune: MARSEILLE), Adresse (N°: 18, Voie: BOULEVARD BENSA, Code postal: 13007, Commune: MARSEILLE, Pays: FRANCE).

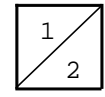
Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune), Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 4 9 7 2 5 2 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MKJ HOLDING

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD BENSA

CODE POSTAL 13007 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 12

Forme juridique SAS Dénomination PROVENCE VALORISATION

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 7 6 4 2 4 5 3 % de détention 60.00

Adresse : N° 306 Voie RUE PARADIS

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination BRICOLEURS 5 AVENUES

N° SIREN (si société établie en France) 8 7 7 6 0 4 9 4 2 % de détention 50.00

Adresse : N° 35 Voie BD PHILIPPON

Code postal 13004 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination PROVENCE YACHTING

N° SIREN (si société établie en France) 8 8 1 6 8 5 1 9 2 % de détention 50.00

Adresse : N° 306 Voie Rue paradis

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination JR INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 4 4 2 5 3 4 8 % de détention 50.00

Adresse : N° 350 Voie AVENUE DU PRADO

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PROVENCE GESTION

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 8 9 4 8 4 9 3 % de détention 50.00

Adresse : N° 306 Voie Rue paradis

Code postal 13006 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination FONCIERE DE PROVENCE

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 9 1 6 9 4 9 5 % de détention 50.00

Adresse : N° 306 Voie rue paradis

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique LACYDON CAPITAL

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 2 2 7 9 5 3 8 % de détention 50.00

Adresse : N° 150 Voie AVENUE DU PRADO

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique SCI Dénomination PAFATM

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 4 4 8 2 2 9 2 % de détention 33.33

Adresse : N° 54 Voie COURS PIERRE PUGET

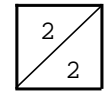
Code postal 13006 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 4 9 7 2 5 2 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MKJ HOLDING

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD BENSA

CODE POSTAL 13007 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 12

Forme juridique SCI Dénomination PFT

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 2 5 4 2 6 1 6 % de détention 33.33

Adresse : N° 54 Voie COURS PIERRE PUGET

Code postal 13006 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination PROVENCE INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 8 8 0 1 9 6 4 0 7 % de détention 25.00

Adresse : N° 306 Voie Rue Paradis

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique SARL Dénomination HARPER CESAR

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 7 9 7 0 5 6 3 % de détention 20.00

Adresse : N° 202 Voie CHEMIN VALLON DE L'ORIOLO

Code postal 13007 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination CHALET AMOUR

N° SIREN (si société établie en France) 8 8 4 6 3 4 8 1 7 % de détention 10.00

Adresse : N° 306 Voie rue Paradis

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

